



Règlement Jeu « La merveilleuse vitrine de Noël »

Article 1 : Organisateur

L'association Action Challans Commerce situé au 32 rue Bonne Fontaine 83000 Challans. Cette adresse sert de référence à toute demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Jeu.

L'association Action Challans Commerce organise du 4 décembre au 24 décembre 2017 un jeu sans obligation d'achat ouvert à toute personne physique majeure (hormis les commerçants adhérents à ACC, leur personnel et leurs familles) intitulé : « La Merveilleuse vitrine de Noël ».

Article 2 : Principe du jeu

- « La Merveilleuse Vitrine de Noël » est présentée 15 rue Gambetta
- Elle comporte un article de chaque commerce participant au jeu. (Liste des commerces participants disponible en annexe 1 du présent règlement, sur le site challansjetaime.fr et affichée dans la vitrine)
- Chaque article est repéré via une étiquette reprenant le logo du commerce correspondant.
- Les participants au jeu doivent se munir d'un bulletin (téléchargeable sur le site challansjetaime.fr ou sur papier libre
- Ils doivent déterminer la valeur totale, à l'euro près, de la totalité des articles présentés dans la vitrine et l'indiquer sur leur bulletin de participation.
- Le bulletin est à déposer dans l'urne située à côté de la vitrine du magasin.
- Le gagnant est celui dont l'estimation est la plus proche de la valeur réelle de la vitrine.
- En cas d'égalité un tirage au sort désignera le gagnant qui remportera.

Bulletin de participation

Il comporte les champs suivants à remplir

- Nom :
- Prénom :
- Adresse postale, mail et numéro de téléphone :
- Estimation de la valeur de la vitrine à l'euro près

ACTION CHALLANS COMMERCE

32 Rue Bonne Fontaine 85300 CHALLANS - Tel : 02 51 54 36 03
actionchallanscommerce@gmail.com - www.challansjetaime.fr



challansjetaime



#challansjetaime

Note : le numéro de téléphone et l'adresse servent à contacter le gagnant. Il est entendu que les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Un coupon par participant.

Un participant ne pourra déposer qu'un seul bulletin de participation dans l'urne.

Article 3 : Participants

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France (hormis les commerçants adhérents à ACC, leur personnel et leurs familles).

Il ne sera admis qu'une seule participation par personne (même nom, prénom et/ou même adresse postale et/ou même adresse email) pendant toute la durée de validité du jeu.

Toute participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute participation au jeu non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, raturée, illisible, comportant des indications fausses, falsifiées, erronées ou enregistrées après la date limite de participation, ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

Désignation du gagnant

Le gagnant est celui qui a indiqué sur son bulletin l'estimation la plus proche de la valeur réelle de la vitrine.

En cas d'égalité, un tirage au sort départagera les bulletins dont l'estimation est la plus proche, à l'euro près de la valeur réelle de la vitrine.

Article 4 : Lot : La Merveilleuse Vitrine

Ce jeu comporte un seul et unique lot, composé de bons d'achats de chaque commerce de l'ensemble des articles présentés dans la vitrine.

Article 5 : Détermination de la valeur de la vitrine

Chaque commerçant participant remettra à l'association Action Challans Commerce :

- Un article de son magasin pour l'estimation de la vitrine
- Une étiquette avec son Logo
- Une enveloppe fermée comportant le prix de vente de l'article dans son magasin
- Une enveloppe fermée comportant le bon d'achat du prix de vente de l'article dans son magasin

Ces enveloppes resteront fermées jusqu'à l'issue du jeu

A partir du 28 décembre, les enveloppes seront ouvertes et la valeur totale de la vitrine sera calculée.

Le bulletin indiquant l'estimation la plus proche, à l'euro près, de cette valeur désignera le gagnant. Si plusieurs bulletins indiquent cette valeur, un tirage au sort les départagera.

Le gagnant sera contacté par téléphone afin de définir avec lui les modalités de remise du lot des bons d'achats

Aucun courrier ou email ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, ni même contre des espèces. Si un gagnant ne veut ou ne peut prendre possession de son prix, il n'aura droit à aucune compensation.

ACTION CHALLANS COMMERCE

32 Rue Bonne Fontaine 85300 CHALLANS - Tel : 02 51 54 36 03

actionchallanscommerce@gmail.com - www.challansjetaime.fr



challansjetaime



#challansjetaime

Article 6 : Droit à l'image

Le gagnant autorise Action Challans Commerce, à titre gracieux, à utiliser librement son nom, son prénom, sa ville de résidence et son image, dans le respect du droit et de sa personne, pour toute diffusion et sur tout support, sans limitation de durée.

Article 6 : Précisions relatives aux lots

Le lot des bons d'achats ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échange du lot gagné. La dotation qui n'aurait pu pour quelque raison que ce soit, être remise au gagnant, sera au choix de l'organisateur, attribuée dans le cadre d'une autre opération promotionnelle, ou bien adressée à une association caritative.

Article 7 : Limite de responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Les modalités du jeu de même que le lot offert au gagnant ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

L'organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu, et/ou en cas de communication d'informations erronées.

L'organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation

L'organisateur n'est pas responsable des informations contenues sur les sites partenaires. Le contenu et les images présentes sur ces sites partenaires relèvent uniquement de la responsabilité du partenaire ou de son éditeur, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 8 : Disponibilité du règlement

Ce règlement est consultable sur le site Internet www.challansjetaime.fr

Article 9 : Loi applicable et Règlement

Le présent jeu est exclusivement soumis à la loi française. La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort d'Action Challans Commerce pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement

Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du jeu

ACTION CHALLANS COMMERCE

32 Rue Bonne Fontaine 85300 CHALLANS - Tel : 02 51 54 36 03
actionchallanscommerce@gmail.com - www.challansjetaime.fr



challansjetaime



#challansjetaime

ANNEXE 1 – Liste des commerçants participants

LA QUENOUILLE
NOMBALAIS
AXEO SERVICES
ESPACE DESPRET
TROP FASTOCHE
LES P TITS CULOTTES
OPTIC 2000
BUREAU VALLEE
INTERSPORT
BLACKSTORE
REVES DE FILLES
LA ROTONDE
ADDIX INFORMATIQUE
LA HALLE AUX FLEURS
HOTEL L ANTIQUITE
QUATER BACK
DE NEUVILLE
JULES
DROGUERIE YVERNOGEOU
OLLY GAN
LES SECRETS DE LOUISON
FLORE RENAUD
AMBIANCE ET STYLES
L ALCHEMISTE
INSTINCT DECO
DECATHLON
L ATELIER GOURMAND
LA PATATERIE
MAISONS ET SERVICES

ACTION CHALLANS COMMERCE

32 Rue Bonne Fontaine 85300 CHALLANS - Tel : 02 51 54 36 03
actionchallanscommerce@gmail.com - www.challansjetaime.fr



challansjetaime



#challansjetaime